

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 20 mai 2021**

DELIBERATION N°11/2021 - Budget annexe EDS

Objet : Demande de subvention dématérialisation

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 10 mai 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	x
MAULUN	Frédéric	x	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	x	LAPUYADE	Arlette	x
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	x	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	x	BONNIER	Patrick	x
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine	x	CHAMPALOU	Karine	x
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	x	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	x	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	x	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	x	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	x	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline		CHAZALLET	Patrice	x
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	x
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	x	MONNERIE	François	x
PAGÈS	Bernard	x	LAFON	Maryvonne	x
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	x
BOIZARD	Alain	x	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 22 (dont 20 votants)

Délégués excusés en cours de séance : 2

(à partir de 19h45 : Alain Zabulon, François Monnerie)

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

A noter – pour la Cdc du Créonnais,

Suppléant ayant pris part au vote : François Monnerie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20210520-11-2021-EDS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2021

Affichage : 11/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Objectif du projet : mettre en place un logiciel informatique permettant l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme au sein de notre service et équiper toutes les communes adhérentes à ce service avec portail permettant aux usagers de déposer leurs dossiers d'urbanisme en ligne.

Descriptif du projet : Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Cœur Entre-deux-Mers (5 Communautés de communes, 90 communes, 104 631 habitants) instruit aujourd'hui les actes d'urbanisme pour 47 de ses communes. Notre service instructeur doit s'équiper d'un logiciel permettant non seulement d'instruire les demandes d'urbanisme de nos communes adhérentes mais aussi proposer aux communes adhérentes le portail permettant aux usagers de déposer leurs dossiers en ligne. Ce logiciel doit également permettre de se raccorder, pour le 1er janvier 2022, à la plateforme de l'Etat « Plat'AU », et intégrer et mettre à disposition des usagers et communes les données MAJICS et documents d'urbanisme réglementaires des communes. La mise en place de formations sera également envisagée auprès des communes adhérentes.

Collectivités bénéficiaires associées : les 47 communes adhérentes au service instructeur.

Résultats attendus :

- Pour le service : instruction dématérialisée, raccordement à Plat'AU et accès à la cartographie et aux documents d'urbanisme des communes via le logiciel.
- Pour les communes : installation du portail usager via notre logiciel d'instruction sur les sites des communes adhérentes au service.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Dépenses :	HT
Acquisition du logiciel	6 400,00
Formation	5 652,00
Hébergement	2 115,00
TOTAL	14 167,00 €

Plan de financement :	HT	Taux
Autofinancement Pôle CE2M	0	0
Etat – Plan de relance	14 167,00 €	100%
TOTAL	14 167,00 €	100%

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 20 mai 2021

Le Président,



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-Deux-Mers' around the perimeter and a central emblem depicting a landscape with a sun and a figure. Below the stamp, the name 'Alain MONGET' is printed in blue capital letters.

Alain MONGET